

2017-3625
2017-08-22

ICC

Algicide bactériostatique

À utiliser comme algicide dans les étangs, les lagunes, les fosses et réservoirs d'eau potable

COMMERCIAL

GUARANTIE : Cuivre (Présent comme sulfate de cuivre pentahydraté).....5.2 %

No. d'homologation 32609 Loi sur les produits antiparasitaires

ATTENTION



CORROSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION DU PRODUIT

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Contenu Net: 10 L

Eau saine et propre

NE PAS APPLIQUER AUX EAUX CONTANT DES POISSONS

SANS CONSULTER LE DISTRIBUTEUR AU PRÉALABLE

Advanced Greentech Solutions Ltd.
771 Keefer St Vancouver BC V6A 1Y6
Canada
(604) 788-4012

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : ICC est une formule novatrice qui donne un excellent contrôle des algues dans les étangs, les fosses, les lagunes, et réservoirs d'eau potable. Utilisé pour le contrôle de l'ammoniac et la prévention des odeurs bactériennes dans la fermentation des substrats, réservoirs de rétention de déchets organiques, étangs d'épuration, fosses à purin d'animaux et pour des applications similaires.

MODE D'EMPLOI

Une dilution de 1:60 000 (16 ml par 1 000 L d'eau) produit 1 partie par million (ppm) d'une forme biologiquement active de cuivre (Cu²⁺). Utilisez la trousse d'analyse pour déterminer le niveau de cuivre existant avant d'ajouter plus de produit. Ne pas excéder 1,0 ppm de cuivre dans l'eau potable.

ÉTANGS, LAGUNES ET FOSSES : Ajouter 1 litre à 60 000 – 600 000 litres d'eau pour empêcher les fleurs d'eau. L'état de l'eau et la quantité de micro-organismes présents détermineront le niveau d'efficacité de l'application. Pour le contrôle permanent des algues, maintenir 0,5 à 1,0 ppm de cuivre dans l'eau. Ajouter 1,6 ml par 1 000 L pour augmenter le niveau de cuivre par 0,1 ppm. Ne pas dépasser 1 ppm avec chaque application.

ALGICIDE POUR LES RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE POUR ANIMAUX : Employer 1 litre dans 60 000 litres d'eau (1 ppm) pour empêcher les fleurs d'eau. Maintenir un minimum de 0,7 ppm de cuivre dans l'eau potable d'animaux. Ne pas excéder 1 ppm de cuivre dans l'eau potable pour les animaux. Conseil de précaution : Le produit peut nettoyer les impuretés accumulées dans les lignes d'alimentation d'eau. Jusqu'à ce que les lignes soient nettoyées, les impuretés pourraient causer des troubles digestifs aux animaux. Après le traitement, nettoyer les conduites d'eau avec de l'eau propre une fois par jour pendant une semaine ou jusqu'à ce que les conduites d'eau soient complètement nettoyées.

CONTRÔLE DES ODEURS BACTÉRIENNES DANS LES EAUX USÉES ET LES FOSSES À PURIN D'ANIMAUX : La dose d'application peut varier en fonction de la quantité de la matière organique, des caractéristiques du purin ou des eaux usées, de l'ampleur d'activité bactérienne dans les fosses ainsi que du degré de réduction d'odeur désiré. Un taux d'application de base est de 1 litre dans 30 000 litres d'eaux usées (2 ppm). Une application en plusieurs points accélère la dispersion du produit. Les odeurs devraient se dissiper en quelques jours. Traiter les eaux usées ajoutées une fois par semaine au ratio de 1:30 000. Traiter les lagunes à purin 2 semaines avant de pulvériser sur les champs pour réduire la pollution odorante de l'air. Ne pas excéder 2 ppm avec chaque application.

AUTRES BOUES ORGANIQUES (EN FERMENTATION) : Appliquer à un taux d'un litre à 24 000 – 30 000 litres de boue (2,0 ppm – 2,5 ppm). Le produit doit être bien mélangé avec la boue. Ne pas excéder 2,5 ppm avec chaque application.

FOSSES TRÈS CONTAMINÉES : Appliquer 24 ml à 150 litres du contenu de la fosse (10 ppm). Pour de meilleurs résultats, traiter tous les jours. Ne pas excéder 10 ppm avec chaque application. **NE PAS** appliquer ce produit de manière qu'il rentre en contact avec des travailleurs ou des personnes à proximité de la zone, directement ou par dérive. Seuls les utilisateurs portant un équipement de protection peuvent pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application.

NE PAS CONTAMINER les sources d’approvisionnement en eau potable ou en eau d’irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l’équipement ou de l’élimination des déchets. Ce produit doit être utilisé dans les étendues d’eau qui sont situées à l’intérieur de la propriété de l’utilisateur et qui ne se déversent pas au-delà des limites de la propriété.

PRÉCAUTIONS

Porter des lunettes étanches, un pantalon long, un vêtement à manches longues des chaussures et des chaussettes pendant les activités de mélange, de chargement, d’application, de nettoyage et de réparation des équipements.

Retirer l’équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Nettoyer l’extérieur des gants avant de les enlever. Aussitôt que possible, se laver soigneusement et enfiler des vêtements propres. Retirer immédiatement les vêtements et l’équipement de protection individuelle si le pesticide pénètre à l’intérieur. Se laver ensuite soigneusement et enfiler des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été imbibés ou contaminés avec le produit sous forme concentrée. Ne pas les réutiliser.

Pour le nettoyage et l’entretien de l’équipement de protection individuelle, utiliser un détergent et de l’eau chaude. Laver et entreposer l’équipement de protection individuelle à l’écart des autres vêtements. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou de se rendre aux toilettes.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l’eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l’œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D’INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d’eau à petites gorgées si la personne est capable d’avaler. Ne pas faire vomir à moins d’avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l’étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d’homologation lorsqu’on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

MANIPULATION : Les contenants de manipulation et d’entreposage doivent être à base de fibre de verre, de PVC, de polypropylène, de viton, d’aluminium et d’acier inoxydable. **NE JAMAIS** permettre aux pièces ou composantes de nylon, de cuivre, de laiton ou d’acier doux de

venir en contact avec le produit ICC non-dilué. Les tissus contenant du nylon ou du coton seront dissous au contact du produit ICC non-dilué. Rincer toujours l'équipement avec une grande quantité d'eau claire. Éviter le gel du produit. Le gel causera la séparation des éléments.

ÉLIMINATION : Se départir du produit ICC en l'utilisant. Ne pas le vider dans les lacs ou rivières car cela pourrait tuer les poissons. Neutraliser les déversements avec du bicarbonate de soude ou de la chaux.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvérisation dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NATURE DES RESTRICTIONS : Utilisations aquatique, en forêt ou sous-bois – Ce produit ne doit être utilisé que de façon autorisée; consulter les autorités locales relatives aux pesticides en ce qui a trait aux règlements sur les permis requis.

RESTRICTIONS D'USAGES : ICC peut être utilisé dans les bassins d'eaux municipales désignés comme source d'eau potable avant le procédé de purification comme eau potable. Ne pas traiter ou permettre la décharge de s'écouler dans les lacs, eaux courantes ou étangs avec ruisseaux.

MODE D'EMPLOI : Employer 1 litre du produit ICC dans 60 000 litres d'eau pour 1 ppm de cuivre. Pour les applications dans l'eau utilisée comme eau potable, cette eau doit faire l'objet d'un traitement de l'eau potable supplémentaire et distinct. **NE PAS** appliquer plus de 1,0 ppm de cuivre métallique dans cette eau.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL : Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques (plantes sensibles aux cuivres, les invertébrés et les poissons). Si des poissons sont présents, un mode d'application spécial doit être suivi. Consulter un distributeur avant de traiter l'eau habitée des poissons.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette. L'emploi de ce produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques corporels ou matériels que toute utilisation dangereuse du produit peut entraîner.